

Compte rendu de séance

Séance du 21 Janvier 2016

L' an 2016 et le 21 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en mairie sous la présidence de MEULOT ANDRE Maire

Présents : M. MEULOT ANDRE, Maire, Mmes : FLORENCE ALINE, GOULESQUE CELINE, GUENAULT NATHALIE, MOREAU CATHERINE, ROBBE FRANCINE, ROUMEAS SUZEL, MM : PELICOT JOEL, POUDELET ERIC, RUELLE LAURENT, TRAVERS LAURENT

Absent(s) ayant donné procuration : MM : PAIN CLAUDE à M. CHESNEAU ROGER, AUBUSSON JEROME à M. MEULOT ANDRE, PANTIN GAUTIER à M. RUELLE LAURENT

Absent(s) : M. CHESNEAU ROGER

secrétaire de séance : Mme FRANCINE ROBBE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 19/01/2016

Date d'affichage : 19/01/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE TOURS

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBBE FRANCINE

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT - 2016_005

DEMANDE DE SUBVENTION AU COMITE DE BASSIN LOIRE BRETAGNE - 2016_006

LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ROUTE DU DOLMEN - 2016_007

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

réf : 2016_005

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la dernière étude de zonage date de 2007, que la mise à jour du zonage d'assainissement réalisée par le bureau d'études OX ENVIRONNEMENT est à ce jour terminée et qu'elle a été réalisée.

Il donne connaissance du rapport final et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la délimitation du zonage d'assainissement qui doit être cohérent avec le plan local d'urbanisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au zonage d'assainissement ci-dessous.

assainissement collectif :

Ces zones comprennent les zones d'urbanisation suivantes:

Zone actuellement desservie par l'assainissement collectif:

- UA : Le Bourg,
- UB : Le Bourg, Les Baratteries, Les Bruyères (Les Bonshommes), Pièces de la Taille, La Janottière, Le Carroi, Le Carroi des Ruisseaux, Moulin d'Ardrée, La Chahoulerie - Pampelune, Bois d'Ardrée.
- UC : Déchetterie,
- UE (en partie) : Le Guignier des Bergers,
- UBa (en partie) : Dépendance du Château,
- UBh : La Nicollerie,
- N : Le Bourg, La Cour, Club House du golf, Le château d'Ardrée, Dépendance du château,
- Nj : Le Bondonneau , Moulin du Bondonneau,
- 1AU : Bois sur l'eau,
- 1AUb : Pièces de la taille,

Zone à desservir par l'assainissement collectif:

- UB : Le Touchiard, Le Clos des Bonshommes,
- UE (en partie) : Le guignier des Bergers,
- 1AUb : Les Rocantonnelles (La Paille),
- 1AUc : Le Chêne Baudet,
- 2AU : La Paille,
- 2AUb : Le Grand Clos, La Chabottière, Le Boutrou, Le Carroi, Le Clos des Bonshommes, La Fontaine au Tessier, Les Rocantonnelles (La Paille)
- UBa: La Guillardière (sauf parcelles n°666, 985, 986 éloignées de la route du Dolmen et 844 du Golf d'Ardrée), Le Gué des Prés, la Gruèche, La Papauderie,
- N : La Guillardière, parcelle n°439 section D.

Assainissement non collectif:

Zones en assainissement non collectif : le reste de la commune.

- UCa : La Gare, zone près du Chêne Baudet (RD228), Les Berjons,
- UBa : La Guillardière (sauf les dépendances du Château), Le gués des Prés, La Gruèche, la Papauderie,
- N : la totalité sauf celle du bourg, la Cour, Club House du golf, Château d'Ardrée, dépendances du Château et parcelle n°439 section D à la Guillardière).
- Nd : la totalité,
- Ndc : la totalité,
- Np : la totalité.

Monsieur le Maire est autorisé à lancer la procédure d'enquête publique.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AU COMITE DE BASSIN LOIRE BRETAGNE
réf : 2016_006

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ROUTE DU DOLMEN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité , d'autoriser Monsieur le Maire :

- à faire une demande de subvention auprès du Bassin Loire Bretagne dans le cadre des travaux d'assainissement collectif situés route du Dolmen, prévus courant 2016, et dont le montant des travaux est estimé à 140 000€;
- à signer tous les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ROUTE DU DOLMEN

réf : 2016_007

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire:

- à monter un dossier et à lancer l'appel d'offres concernant les travaux d'assainissement route du Dolmen;
- à signer tous les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Séance levée à: 20:20

Prochain conseil municipal le 23/02/2016 à 20:30

